

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 29 FEVRIER 2024

FFCO - 15 passage des Mauxins - 75019 PARIS

Membres présents (16)

Jean-Philippe STEFANINI (Président), Valérie BERGER-CAPBERN (trésorière, arrivée à 21h15), Dominique BRET (secrétaire générale), Rémi BAUDOT (départ à 21h15), Yves BOEHM, Chantal BURBAUD, Benjamin CLEMENT-AGONI (arrivée à 21h10), Pierre DELENNE, Nelly DEVILLE, Céline DODIN, Dominique ETIENNE, Vincent FREY, Fabrice LAPERGUE, Joël LE COZ, Daniel POEDRAS, Joël POULAIN.

Membres excusés / absents (4)

Sylvine BROUTE, Bernard DAHY, Sylvie MARCHESIN, Pierrick MERINO.

Membre de droit

Marie-Violaine PALCAU (DTN).

Président de séance : Jean-Philippe STEFANINI - Secrétaire de séance : Dominique BRET.

Réunion tenue en visioconférence ; Début de la réunion à 21h05, quorum atteint de 14 voix sur 20.

1. Approbation du projet de compte-rendu du Comité directeur du 22 février 2024

Le CR du Comité directeur du 22 février 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

2. Candidatures à l'organisation de compétitions internationales auprès de l'IOF

Le Président présente le dossier.

Il indique qu'en décembre 2023, la fédération a appris, par inadvertance, le dépôt d'un dossier pour l'organisation des Championnats d'Europe en 2027 par une candidature française portée par Robin DEVRIEUX, avec le soutien de la communauté d'agglomération d'Albertville, sans sollicitation de la FFCO, ni de ses structures déconcentrées, le comité départemental étant prêt à mobiliser des ressources si la fédération s'engage.

De son côté, la fédération a commencé une réflexion sur la possibilité d'organiser des compétitions internationales, soit les EYOC (2 courses en forêt et une de sprint), soit les WOC, compétition pouvant être soutenue par le Ministère des Sports. Par rapport aux WOC, Céline DODIN, en décembre 2023, a évoqué la possibilité d'un dossier pour 2029 au plus tôt, sur les communes de Risoul et Vars, ouvertes sur les projets. L'idée d'un enchaînement EYOC en 2026, EOC en 2027 et WOC en 2029, avec une équipe d'organisation s'aguerrissant au fur et à mesure des manifestations – le manque d'expérience de l'équipe ayant été un point négatif lors du dossier pour les WOC 2022– est évoquée.

A cela, s'ajoute la Coupe d'Europe Juniors à l'automne 2027, une compétition dont l'organisation tourne entre les pays fondateurs de la compétition.

Par ailleurs, un appel aux clubs et comités départementaux pour la mise à disposition de terrains pour les EYOC en 2026 est resté sans réponse.

La discussion met en avant l'importance d'organiser de tels événements, notamment au regard de notre place au niveau international ; la problématique de la diffusion TV des épreuves et la question des frais à engager ; la possibilité d'incitation aux structures déconcentrées pour la JEC et d'ajout d'une compétition nationale ; la responsabilité de la FFCO pour les EOC puisque l'IOF signe la convention avec la fédération ; l'assurance de l'implication d'une collectivité pour s'engager dans de tels projets.

En conclusion, il est décidé de lancer un appel pour l'organisation de la JEC en 2027, avec éventuellement un coup de pouce financier ; de sécuriser le dossier pour les EOC avec la présence d'une collectivité ; de laisser tomber les EYOC 2026 en absence de retour actuellement de la part de clubs ou de structures déconcentrées pour accueillir la manifestation sur son territoire.



3. Finances

Valérie BERGER-CAPBERN propose d'apporter une aide de 15€ pour chaque jeune participant à un RDE, en plus du soutien technique de la DTN, en 2024. Le Comité directeur valide à l'unanimité.

Elle présente la proposition de prendre un abonnement fédéral à Livelox en 2024 (11500€), permettant ainsi à toute organisation sur le territoire français l'accès à Livelox et aux coureurs de comparer plusieurs traces.

Les échanges questionnent l'intérêt d'une telle dépense pour un nombre réduit de licenciés, son coût au regard d'autres dépenses, la nécessité pour le haut niveau.

A l'issue des discussions, le Comité directeur ne valide pas cette proposition avec 7 voix contre, 5 abstentions et 4 pour.

Le Comité directeur valide, à l'unanimité, l'exonération de redevances pour les challenges des écoles de CO qu'ils soient régionaux ou national.

Le Comité directeur valide le fait que la gratuité de la licence pour les Ukrainiens est maintenue tant que le conflit est en cours.

Certains points du règlement financier étaient à reformuler suite aux discussions du Comité directeur du 22 février. Le Comité directeur valide la soumission au vote de l'Assemblée Générale des formulations proposées pour les articles 7.2, 7.9.1 et pour l'ajout comme collaborateurs du Comité directeur, les membres de la DTN et les salariés de la fédération.

4. Communication

Le Comité directeur valide l'engagement de la FFCO à hauteur de 11000€ (dont 6000€ de subventions ANS) pour la convention de diffusion du Championnat de France de Relais Sprint par Outdoor Sport Médias.

Une diffusion des courses du CNE pourrait être envisagée, avec possibilité de déposer un dossier ANS.

Une relance des organisateurs sera faite en ce sens.

5. Cahier des charges du site internet

Fabrice LAPERGUE fait un point sur l'avancée du cahier des charges du site métier. Il reste 2 ateliers transversaux à organiser d'ici la mi-mars afin d'avoir la synthèse relue pour l'Assemblée Générale. Ceci représente un retard d'environ 3 semaines par rapport au planning initial.

La facture, pour la réalisation de ce cahier des charges, est à payer en conservant une garantie de 20 % en attente de la livraison totale.

Un devis va être demandé pour l'écriture du cahier des charges du site vitrine.

6. Questions diverses

- Le Comité directeur valide, à l'unanimité, de proposer à l'Assemblée Générale du 23 mars l'alignement des droits des licences « loisir santé » et « découverte compétition » sur les droits des titres de participation de même nature. Ce changement fait suite à la suppression du besoin de présenter un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive pour les licences compétitives. Le licencié majeur doit juste attester qu'il adapte sa pratique à son état médical.
- Dominique BRET présente les deux propositions de contrat pour le photocopieur. A l'issue, le Comité directeur valide à l'unanimité la signature d'un contrat avec le prestataire actuel, JBS Canon, à compter du 1^{er} avril 2024.
- Le Président signale qu'il a été approché à propos du dispositif Chèques Sport Loisir (même principe que les chèques restaurant) pour un partenariat. Celui-ci consiste en une réduction de 5 % au lieu des 10 % pour les clubs qui s'inscrivent dans le dispositif avec comme contrepartie une promotion de celui-ci auprès des clubs. Le Comité directeur valide à l'unanimité.
- Le Comité directeur valide le renouvellement de l'achat de 5 licences OCAD pour les Contrôleurs des Circuits des événements nationaux. Un tutoriel d'utilisation sera réalisé.



- Le Président informe que les ligues de Nouvelle-Calédonie et d'Auvergne-Rhône-Alpes ont renoncé aux billets JOP (3 pour les jeux paralympiques et 4 pour les jeux olympiques). En conséquence, le Comité directeur valide, à l'unanimité, la distribution de ceux-ci aux Présidents des commissions, hors Comité directeur non récompensés par leur ligue.
- Pierre DELENNE demande quelques explications sur le bilan financier des sinistres de la MAIF.

Fin du Comité directeur à 23h.

Le Président
Jean-Philippe STEFANINI

La Secrétaire générale
Dominique BRET

